

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

H E L I A

Phares: Marque

(2, en haut de la cabine
2, dans les phares
2, combinés

Feux de position

Feux stop

Indicateurs de direction: Syst. 2, flèches + 2 clignot.

1, électrique (1-ton)

Avertisseur

12 V / 24 V.

(2)

Syst. antibrouillard: Ampoules Blaux à cutter

Feux rouges 2, combinés + 2 pastilles réfléchiss.

Eclairage du No de contr. 1, combiné

AV: Flèches let. paroi arrière cab. AR: Clignoteurs en bout des longerons.

Essais-glaces

2, électriques

DIMENSIONS

1.680 mm.

Voie } avant

1.765 mm.

} arrière

AV: 2.1700 mm.

2.1700 mm.

4.600 mm.

Empatement

7.955 mm.

Longueur hors-tout

2.555 mm.

Hauteur (non chargé)

275 mm.

Garde au sol

1.650 mm.

Porte à faux, arrière

850 mm.

Crochet de remorque (haut. dep. sol)

1.650 mm.

Crochet de remorque (porte à faux)

16.470 mm.

Diamètre de braguette ext. gauche

17.25 mm.

Diamètre de braguette ext. droite

Dim. Intérieures

mm.

Longueur du pont de charge

mm.

Largeur du pont de charge

mm.

Hauteur intérieure

mm.

Hauteur du pont dep. le sol

mm.

Ridelles (intérieur)

Commercial, 10 13.10.1955
Moulins, 10 12.12.1955

Lieu et date de l'expertise-type La commission d'expertise-type

OBSERVATIONS

**) RACE C.A. "G.I." pont arrière 8,69 : 1

**) Poids de la cabine originale = 370 kg

**) largeur totale: N'est autorisée à circuler que

sur le pédoncule court aux véhicules d'une

largeur totale de 2,400 m.

Nombre de bruits: A 7 m latéralement

au régime max. d'utilisation (21200 t/min.) = 86 Pa.

Requiemment air = 70 Pa.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (p. 12)

1) Charges utiles: Selon décision de la Section Impor-

tation du I.R.P., le charge utile ne doit pas dépasser

5.0 t. a) pour pont fixe

b) pour pont basculant, éternel

5.5 t. c) pour pont fixe

2) Equipement électrique: Est à contrôler lors de

l'expertise indépendante du Vnc. certifiée.

X

X